

# MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES PAYS-D'EN-HAUT

RÈGLEMENT N° 373-2018

## AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée :**

QUE le règlement n° 373-2018, *CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MRC DES PAYS-D'EN-HAUT* a été adopté de la façon suivante :

Avis de motion :	28 novembre 2018
Dépôt du règlement :	28 novembre 2018
Adoption :	11 décembre 2018
Entrée en vigueur :	12 décembre 2018

Ledit règlement est présentement au bureau de la MRC des Pays-d'en-Haut (1014, Valiquette à Sainte-Adèle) ainsi qu'au bureau de chacune des municipalités constituantes de ladite MRC des Pays-d'en-Haut et toute personne peut en prendre connaissance aux heures normales de bureau.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Fait à Sainte-Adèle, le 12 décembre 2018.

  
Jackline Williams  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, ANSON DYKIE, DIRECTRICE GÉN. soussigné(e), de la  
Municipalité de LAC DES SEPT ÎLES, certifie sous mon serment  
d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant copie(s), tel que désigné par le conseil, le  
11 DÉCEMBRE 2018, entre 8 h et 18 h.  
En foi de quoi, je donne ce certificat ce 17<sup>e</sup> JOUR DE DÉCEMBRE 2018

